

## PROGRAMME DE FORMATION

Psychopathologie clinique appliquée : repères pour les professionnels de l'accompagnement

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

4.00 jour(s)  
28:00 heures

### Public

Tout professionnel du soin et de  
l'accompagnement

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

### Objectifs de la formation

Comprendre les principales organisations psychopathologiques  
Repérer les manifestations cliniques dans la pratique  
Ajuster l'accompagnement et la posture professionnelle  
Identifier les situations à risques et les limites d'intervention

### Programme

Introduction à la psychopathologie clinique  
Repérage clinique et non diagnostique  
Organisations psychiques  
Etats limites et passages à l'acte  
Troubles de la régulation émotionnelle  
Troubles de l'humeur et de la personnalité  
Névroses, états limites, psychoses  
Angoisses, troubles anxieux généralisés  
Psychopathologies complexes  
Comorbidités  
Analyses de situations professionnelles  
Evaluation et intégration des acquis

### Méthodes et supports

Apports théoriques  
Etude de cas pratiques  
Echanges

### Prérequis

Aucun

#### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

#### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.